
Compte-rendu CAP Locales – Catégorie B et C (Filière GP)

Les CAP Locales de la filière Gestion Publique devant examiner les mouvements locaux des cadres C et B se sont tenues le Lundi 27/02/2012 de 14H15 à 18H.

Nous pourrions résumer ces 2 CAP Locales par une phrase : **Comment faire fi des règles de gestion en organisant des petits arrangements entre amis !**

Alors que nous sommes, depuis le 1er Janvier 2012, en **période de convergence** entre les règles de gestion de la filière GP et celles de la filière fiscale, la Direction locale perpétue la banalisation du C et du B dans les structures de la filière GP. Elle souhaite maintenir une « *approche globale* » des affectations pour ces 2 catégories malgré les textes, circulaires et autres notes de réseau de la Centrale.

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires Calvados a dénoncé cette volonté de continuer à banaliser les emplois B et C, cette « habitude » dérogeant :

- aux règles d'affectation et aux droits des agents.
- aux doctrines d'emploi différentes entre le B et le C (2 filières confondues), doctrines actées depuis la fusion des corps le 1/09/2011.

Le Président de séance, d'accord avec nos arguments (acté au PV), a malgré tout préféré, soutenu par une autre organisation syndicale, retarder la mise en place du respect du TAGERFIP (Tableau d'Allocation Général des Emplois du Réseau Finances Publiques remplaçant l'ORE et le TSM) dans l'intérêt strict des services! L'intérêt des agents passe bien après !!!!!

Et le scandale continue. Plusieurs agents ont vu leur demande de mutations bloquées par la Direction car personne ne demande leur poste, ou parce la formation fournie n'a pas encore été rentabilisée ... cela n'était pas acceptable !

A la sortie de ces 2 CAP Locales, les vacances de postes concernent :

- la Trésorerie de Livarot (1 C),
- la Trésorerie de Honfleur (1 B),
- les équipes de renfort ou EMR (Départementale et sectorielle)
- le service de la redevance (1 B)
- et enfin le service du PRS (1 B).

Concernant les services de la redevance, de l'EMR et du PRS, ces vacances sont dues au gel des postes par la Direction qui ne souhaite pas répondre favorablement aux demandes de mutations des agents qui les avaient sollicités. D'ailleurs, la Direction n'entend pas la détresse des collègues dans les services vidés de personnel.

Sans l'intervention des élus de l'Union, ces 2 CAP Locales auraient été le théâtre de propositions et/ou d'arrangements dérogeant à **toutes règles** entre la Direction et une autre organisation syndicale.

Mouvement définitif

	Nombre de demandes	Satisfaites	Demandes bloquées
Pour les C	8	7	
Pour les B	18	8	7

La Parité Administrative et FO DGFIP Calvados ont voté **POUR** ce mouvement.
L'Union SNUI SNUD Trésor Solidaires Calvados et CGT Finances Publiques Calvados ont voté **CONTRE** le mouvement

Nous ne pouvons accepter l'arbitraire ou « *le copinage* » ceci au détriment de la collectivité et des règles qui doivent s'appliquer à tous. Les règles sont normalement claires et précises depuis le 01/01/2012.

Nous continuerons :

- à combattre la volonté de la Direction qui ne daigne pas appliquer les règles de gestion en vigueur durant la période de convergence et dont peuvent se prévaloir tous les agents de la DGFIP ;
- à combattre la banalisation des cadres B et C car dérogeant aux doctrines d'emploi, seule garantie du maintien de notre indemnitaire et d'une reconnaissance de nos qualifications
- à combattre les arrangements et combines dérogeant aux règles de la collectivité
- à combattre la co-gestion

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou explications nécessaires

Les élus de l'Union SNUI SNUI SUD Trésor Solidaires Calvados